

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES  
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

**Résumé de l'audition sur l'intelligence artificielle, les données et la concurrence**

**Annexe au compte rendu succinct de la 143e réunion du Comité de la concurrence**

12-14 juin 2024

La présente synthèse rédigée par le Secrétariat de l'OCDE présente les principales conclusions de l'audition sur l'intelligence artificielle, les données et la concurrence, qui a eu lieu du 12 au 14 juin 2024 à l'occasion de la 143e réunion du Comité de la concurrence.

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce document ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Organisation ou des gouvernements de ses pays membres.

Pour toute question relative à ce document, veuillez prendre contact avec M. Antonio Capobianco.  
[Courriel : Antonio.CAPOBIANCO@oecd.org]

**JT03569784**

## *Résumé des discussions tenues lors de l'audition sur l'intelligence artificielle, les données et la concurrence*

Par le Secrétariat<sup>1</sup>

En juin 2024, le Comité de la concurrence de l'OCDE a organisé une audition sur l'intelligence artificielle, les données et la concurrence. Les principaux éléments tirés de la note de référence préparée par le Secrétariat de l'OCDE, des contributions écrites et des interventions des experts ayant pris part aux débats sont les suivants :

**1. L'intelligence artificielle (IA), y compris l'IA générative, constitue une technologie générique émergente toujours en phase de développement, mais dont les effets semblent appelés à se faire sentir dans de nombreux secteurs de l'économie.**

Bien que l'IA existe depuis de nombreuses décennies, les récentes avancées dans le domaine de l'IA générative laissent présager une percée technologique majeure, susceptible d'avoir un impact considérable sur la productivité à l'échelle de l'ensemble des économies. Il est toutefois impossible d'en mesurer l'ampleur à ce stade et les perspectives d'évolution du secteur font l'objet d'opinions très divergentes. La technologie semble néanmoins suffisamment prometteuse pour occuper une place importante dans les années à venir. Ses applications pourraient notamment permettre d'accroître la productivité dans un large éventail de tâches et de stimuler l'innovation dans de multiples domaines.

**2. Pour que les bénéfices de l'IA générative se concrétisent, il est important de veiller à ce que sa chaîne de valeur reste ouverte à la concurrence. De nombreuses autorités de la concurrence adoptent d'ailleurs une approche proactive pour suivre ces évolutions.**

La concurrence est un moteur de productivité et d'innovation, qui permet aussi une meilleure répartition des bénéfices entre les acteurs économiques, par la baisse des prix et l'amélioration de la qualité. Ainsi, pour que les nombreux avantages potentiels de l'IA générative puissent se matérialiser et profiter au plus grand nombre, il est essentiel de garantir que les conditions demeurent concurrentielles dans ce domaine. Les participants à l'audition ont souligné à cet égard que les autorités de la concurrence devraient adopter une approche proactive afin de protéger et promouvoir la concurrence dans ce secteur stratégique, même s'il reste en phase de développement.

**3. La chaîne de valeur de l'IA générative est encore en phase de développement, mais plusieurs caractéristiques clés semblent déjà se dessiner. On citera notamment la nécessité d'avoir accès à plusieurs intrants essentiels, comme les données et la puissance de calcul, ainsi que l'interdépendance de nombreuses technologies numériques.**

La technologie et les modèles économiques de l'IA générative sont encore en phase de développement, comme en témoigne l'émergence régulière de nouvelles idées et de nouveaux modèles. Certaines tendances se précisent cependant en ce qui concerne le développement des modèles d'IA générative. L'entraînement des principaux modèles de base, appelés modèles de fondation, requiert de vastes quantités de données et des capacités

---

<sup>1</sup> Cette synthèse ne représente pas nécessairement le point de vue unanime des membres du Comité de la concurrence. Elle récapitule néanmoins les points essentiels des débats qui ont eu lieu au cours de la table ronde, en particulier les vues des intervenants et les contributions écrites et orales des participants.

de calcul considérables. Ces opérations exigent des ressources financières substantielles et une expertise pointue. Les modèles de fondation peuvent ensuite être affinés pour améliorer leurs performances ou les adapter à des usages spécifiques, avant d'être proposés aux utilisateurs finaux, par exemple sous forme d'applications ou *via* des plateformes facilitant leur intégration dans les systèmes existants. Une caractéristique intéressante de l'IA générative est qu'elle nécessite une puissance de calcul non seulement pour son entraînement initial, mais aussi pour générer des réponses lors de chaque interaction avec les utilisateurs.

**4. L'IA générative pourrait poser des problèmes de concurrence, la plupart induits par sa proximité avec les marchés numériques existants, qu'il s'agisse de l'accès à des intrants essentiels, comme les données et la puissance de calcul, ou de l'interopérabilité avec les écosystèmes établis. Les autorités observent également avec attention les nombreux partenariats noués dans le secteur.**

Alors que le marché de l'IA générative semble largement concurrentiel, avec une diversité de modèles actifs et une innovation continue, l'audition a mis en évidence plusieurs risques en matière de concurrence, susceptibles de se concrétiser à l'avenir. Sans certitude quant à leur concrétisation, de nombreuses délégations ont toutefois jugé utile de surveiller plusieurs aspects de l'IA générative afin de préserver une concurrence effective. Parmi les sujets potentiels de préoccupation figurait l'accès aux principaux intrants nécessaires à l'entraînement des modèles de fondation, qui pourrait devenir problématique pour les nouveaux entrants, notamment si leur contrôle venait à être exercé par des entreprises intégrées verticalement. Autre motif d'inquiétude : la difficulté, pour les nouveaux entrants, d'accéder aux utilisateurs, notamment si les services d'IA générative sont proposés dans le cadre d'offres groupées ou intégrés à des écosystèmes où les consommateurs sont captifs. Enfin, si certains partenariats dans le domaine de l'IA générative peuvent générer des gains d'efficacité et favoriser la concurrence dans certaines circonstances, ils peuvent aussi parfois réduire l'intensité concurrentielle ou ériger des barrières à l'entrée pour d'autres acteurs potentiels.

**5. Les progrès de l'IA soulèvent des enjeux dans de nombreux domaines de l'action publique, et notamment le marché de l'emploi, la protection des données personnelles, la propriété intellectuelle et la propagation de la désinformation. Même si la concurrence n'est pas toujours au cœur des politiques publiques, il est essentiel que ses effets positifs soient pris en compte dans le contexte de ces initiatives.**

En tant que technologie émergente, l'IA générative pose plusieurs défis stratégiques qui font l'objet de débats au sein des pouvoirs publics. Ces discussions portent entre autres sur les effets possibles sur le marché du travail, les données personnelles des consommateurs et des citoyens, les droits de propriété intellectuelle des créateurs de contenus, ainsi que sur le risque d'amplification de la désinformation. Plusieurs initiatives réglementaires ont d'ailleurs été lancées dans de nombreux pays afin de répondre à ces risques. Dans ce contexte, il existe un risque que les effets positifs induits par la concurrence ne soient pas suffisamment pris en compte dans les décisions futures des pouvoirs publics, au risque de déboucher sur des cadres réglementaires susceptibles d'entraver la concurrence au détriment des consommateurs. Ainsi, bien que la concurrence ne constitue qu'un objectif parmi d'autres de l'action publique, les autorités de la concurrence ont un rôle à jouer dans les débats plus larges sur les politiques publiques, en veillant à promouvoir les avantages de la concurrence dans le domaine de l'IA générative.

**6. Les autorités devront peut-être renforcer leurs moyens afin de suivre efficacement les évolutions de l'IA générative. La coopération, tant nationale qu'internationale, peut les aider à relever ces défis d'envergure mondiale.**

Il est encore trop tôt pour déterminer si des outils supplémentaires seront nécessaires pour remédier aux éventuels problèmes de concurrence posés par l'IA générative. Un large consensus s'est toutefois dégagé sur la nécessité pour les autorités de la concurrence de suivre les évolutions et de s'assurer qu'elles sont prêtes à agir au besoin. À cette fin, elles devront envisager de renforcer les compétences nécessaires pour comprendre et analyser les évolutions du marché. Enfin, comme de nombreux enjeux relatifs à l'IA générative transcendent les frontières nationales et que, par conséquent, plusieurs pays risquent d'être confrontés à des problématiques concurrentielles similaires, les délégués ont souligné l'importance de poursuivre la coopération dans ce domaine, tant au niveau national avec d'autres autorités de réglementation, qu'au niveau international dans les enceintes appropriées, notamment l'OCDE.